Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC086-DE

**Communauté de communes**
**AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 5 JUIN 2026

## N° 2026DC/086 – Feuillet 1

Date de convocation : 29 mai 2026

| Membres en exercice : 54 | Présents : 45 | Votants : 52 |
|---|---|---|

## Dispositif Sport Santé - Création de tarifs

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, salle du Ménec à CARNAC.

**Etaient présents** : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Stéphanie CATEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Jean-Pierre KERBART, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Christian LE DREAN, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Claire MASSON, Stéphane MATRON, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Yves NORMAND, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Patrick GUERIN à Aurélie QUEIJO, Morgane GUERLAIS GOUAS à Fabrice ROBELET, Pascal LE CALVE à Katia BONNEC, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Mickael LE GLOANIC à Christelle JAFFRE DANET, Françoise NAEL à Yves NORMAND, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

**Absents excusés** : Alain BENSOUSSAN, Patrick LE ROUX.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Riche d'un territoire dynamique, la Communauté de communes a affirmé sa volonté de développer la pratique sportive auprès du plus grand nombre, à travers ses événements et ses différents dispositifs (Classes nautiques et golf à destination des scolaires, Ambassadeurs du sport, etc.). Elle veille également à favoriser l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap ou confrontées à des fragilités physiques ou psychiques.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC086-DE



En cohérence avec son projet de territoire 2020-2026, la collectivité a souhaité s'engager conjointement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans un Contrat Local de Santé (CLS), intégrant l'ensemble des déterminants de la santé. L'un des axes stratégiques de ce contrat vise à promouvoir des modes de vie sains, notamment à travers l'alimentation et la pratique régulière d'une activité physique.

C'est dans cet objectif qu'AQTA a souhaité soutenir la Maison Sport Santé (MSS) portée par l'association UFOLEP et basée à Auray. Cette structure accompagne les personnes éloignées de la pratique sportive souhaitant pratiquer une activité physique à des fins de santé/bien-être. En 2025, 142 personnes ont intégré ce dispositif (115 femmes et 27 hommes). En juin 2025, des permanences de la MSS se sont déployées dans quatre communes (Brec'h, Belz, Etel et Quiberon).

Après avoir bénéficié d'un accompagnement individualisé (bilan, séances d'activité physiques adaptées), les usagers sont en théorie orientés vers des structures locales pratiquant des séances de sport-santé. Or, une étude menée par le service sport en 2024 auprès des associations démontre que l'offre sport-santé est insuffisante sur le territoire, en raison d'un manque de formation et d'équipements adaptés.

Afin de structurer un maillage territorial de l'offre sport-santé, deux nouvelles actions sont envisagées :

- dès septembre 2026 : la mobilisation des équipements et des compétences internes de la collectivité : créneaux sport santé encadrés par les éducateurs sportifs d'Alre'O ;
- en 2026/2027 : la formation et l'accompagnement d'associations sportives locales volontaires.

La collaboration entre collectivités et associations sportives garantira une offre sport santé durable et adaptée aux besoins identifiés sur notre territoire.
Les créneaux assurés par la collectivité seront destinés au grand public, avec une priorité aux personnes sortant de la Maison Sport Santé (MSS).

Pour ce faire, il est proposé de recourir à la régie d'AlréO et ainsi d'ajouter les tarifs suivants :

| Intitulés | Tarifs |
|---|---|
| Abonnement annuel (1 séance / semaine) | 150 € |
| Abonnement trimestriel (1 séance / semaine) | 55 € |
| Séance à l'unité | 6 € |
| Abonnement annuel (2 séances / semaine) | 250 € |
| Abonnement trimestriel (2 séances / semaine) | 85€ |

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2025DC/130 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2025 portant sur les tarifs des services et équipements publics ;

Vu l'information en Bureau communautaire du 22 mai 2026 ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Katia BONNEC, Vice-présidente en charge du sport, des ressources humaines et de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC086-DE



**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**
**- d'adopter les évolutions de la grille tarifaire ci-annexées du centre aquatique Alré'O ;**
**- d'approuver les conditions générales de ventes ci-annexées ;**
**- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 18 JUIN 2026

Le secrétaire de séance,

Alexandre LANOË

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)